

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE REPRISE DU CARTON

L'an deux mil vingt-cinq le 10 septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le trois septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. Bernard HANRARD)

MM BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE), URBAIN Xavier, VILLIBORD Guillaume.

Absente :

Mme MARTINOD Marie.

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoirs : 5

Le Président rappelle que la Communauté de communes Les Versants d'Aime a signé un contrat pour la vente au profit de la collectivité des cartons (1.05), des cartonnettes (5.02) et du Gros de Magasin (1.02) issus du centre de tri, avec l'entreprise European Product Recycling le 18 décembre 2023.

Les prix de rachat ont été fixés pour le mois de septembre 2023 (mois de référence) dans le contrat et ont évolué selon la formule définie au contrat.

L'avenant proposé par European Product Recycling vise à :

- Augmenter le prix de reprise des sortes 1.02 et 5.02 de 15 € par tonne
- Augmenter le prix de reprise de la sorte 1.05 de 20 € par tonne

Le mois de juin 2025 devient le nouveau mois de référence (annule et remplace le mois de référence précédent, pour rappel : septembre 2023). Les prix à prendre en compte pour les révisions sont les suivants :

- 1.02 : 54,63 € la tonne
- 5.02 : 105,91 € la tonne
- 1.05 : 126,58 € la tonne

Matériau	Prix référence septembre 2023	Prix référence juin 2025
1.05	80 €	126,58 €
5.02	62 €	105,91 €
1.02	31 €	54,63 €

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-126 du 13 décembre 2023 autorisant le Président de la Communauté de communes Les Versants d'Aime à signer un contrat portant sur la vente au profit de la collectivité du carton (1.05), des cartonnettes (5.02) et du gros de magasin (1.02) issus du centre de tri avec European Product Recycling (EPR),

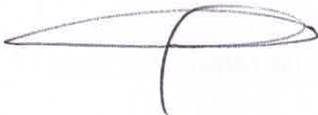
APPROUVE les conditions de l'avenant.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces issues de la présente délibération.

FAIT ET DELIBÉRÉ LE 10 SEPTEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

